Syndicat CFTC La Vie à Défendre

COMMUNIQUE 30/03/2017

PRECISION SUR LES REVENDICATIONS

Après la vidéo de notre Directeur Général, contenant un volet social, nous sommes étonnés de voir que tous les points de revendications sont réglés, enfin selon ses propos !!!

Nous constatons l'omission d'annoncer encore cette année une augmentation à 0% pour tous les salariés !!!!

- La prime a été demandée par les OS pour toute la population ex SFD et non pas a un service spécifique contrairement a ce qui est dit dans la vidéo ce n'est pas un accord c'est une décision de la direction de segmenter : *toi tu touche, toi tu touche pas*!
L'air time assurance n'a rien a voir avec cette prime, elle est régi par un accord d'un plan de rémunération qui prenait échéance le 31 janvier, tant qu'a faire si on va dans ce sens autant rattacher le super bonus de 2012, le bon d'achat de 2010, l'interessement de 2014, et le téléphone gagné à un challenge quelconque pour justifier le fait que les magasins n'ont pas le droit a cette prime.

« L'Air Time est le fruit du travail des collaborateurs et SFR continuera à toucher la récurrence, ce rachat n'est que la moindre des choses.

- Pour tous les tickets incidents, les salariés n'appellent même plus le support informatique car depuis des mois la situation n'avance pas, voila l'explication des 5 tickets. Mais il faut savoir qu'il existe une multitude d'outils et d'interface et tous les incidents ne se passe pas à la task SFR Distribution. (Hotline SFR, Servie Clients, Prestataire Demo, Technique…). Et il est question d'outil fonctionnel, ergonomique relatant des flux réel (Lecture du plan de rem sur PICASSO, correspondance ezy, fast picasso, funnel , parcours de souscription mig, Dématérialisation , etc.. Etc…)
- Enfin il a été confirmé dans cette vidéo, l'engagement que les collaborateurs transférés percevront l'air-time, chose que l'on demandait sous forme d'engagement formel.

- Enfin pour nos collègues **ex 5/5** proposer de mettre tout le monde au même niveau sans tenir comptes de l'experience et de la compétence est un point important, comment un collaborateur qui exerce depuis plus de 15 ans et qui a montrer son implication peut-il être réajuster au même fixe qu'un autre qui a 2 ans de présence dans l'entreprise, et que sous prétexte que c'est pl us qu'avant que leur ancien fixe, on met tout le monde au même niveau. Une éventuelle promesse de voir à l'année prochaine, de juger le travail d'un an et non plus de toutes les années passée *et* ***sous seule condition qu'il y ait peut être une enveloppe dédié pour ca n'est pas une garantie suffisante*** *!*

MOBILISONS NOUS TOUS ENSEMBLE
LE 1ER AVRIL 2017

Mail : cftc_sfd@sfr.com
Facebook : cftc sfr distribution
Web : cftc-sfrdistribution.net

CFTC, AVEC VOUS, PARTOUT !!!

Syndicat CFTC La Vie à Défendre